

N°41

La VIE *des* ÉTANGS CORRÉZIENS



BULLETIN SEMESTRIEL DU SYNDICAT DES ÉTANGS CORRÉZIENS

www.syndicat-etangs-correziens.com

Sommaire



Le bureau du Conseil d'Administration du Syndicat	2
Le Mot du Président	3
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 Septembre 2022...	4
L'étude de faisabilité d'une filière aquacole corrézienne	
– 1er point d'étape	10
L'Ambroisie	12
Etude scientifique de la thermie des étangs de Haute-Corrèze ...	14
Annonces	16
Equipements et Matériels proposés par le Syndicat	16

DERNIERE MINUTE : CORMORANS

L'arrêté ministériel du 19 Septembre 2022 concernant les demandes de dérogations de destructions des grands cormorans est paru.

Le formulaire de demande individuelle d'autorisation pour la campagne 2022 – 2023 est téléchargeable sur le site de la préfecture et sur le site du Syndicat.

Le formulaire complété doit être adressé à :

Direction Départementale des Territoires : SEPER / unité biodiversité chasse pêche : Cité Administrative
BP 314 – 19011 TULLE Cedex ou par mail : sylvie.carias@correze.gouv.fr - 05.55.21.82.54

Le bureau du Conseil d'Administration du Syndicat



Dominique
DORME
Secrétaire



Jacques
VÉZINE
Vice Président



Thierry
LISSAC
Président



Jeanine
AYELLO
Trésorière



Michel
BORDE
Trésorier Adjoint



Directeur de publication : **Thierry LISSAC**

Création et impression : **Axesscible communication** - 19000 TULLE - R.C.S Brive 845271949

Ont participé à la rédaction : **Thierry LISSAC** - **Jacques VEZINE**

Bulletin du Syndicat des Etangs Corrèziens

Siège social : 7 bis rue René et Emile Fage

19000 Tulle

Tél secrétariat : 06.06.40.30.72 Mail : syndicatetangs19@outlook.fr



Le MOT DU PRÉSIDENT

Chers adhérents (es), et amis (es),

Merci à tous, tout simplement, la salle polyvalente de Chamboulive était comble, vous étiez près de deux cents participants à notre Assemblée Générale du 02 septembre 2022. Je m'associe au Conseil d'Administration pour vous remercier.

Entouré de tous les officiels du département, nous avons pu exposer et développer plusieurs sujets qui impacteront la gestion des étangs dans un futur proche.

Monsieur le Préfet présent à notre Assemblée Générale, rappelait que nos étangs sont des trésors, une grande chance pour la collectivité, il reconnaissait aussi les contraintes de mise aux normes.

Si certains, nous dénigrent, je peux donner quelques exemples concrets de notre engagement au service de la collectivité et de l'intérêt général.

Le jour de l'Assemblée Générale, nous avons cosigné une convention d'aide au projet de développement d'une filière aquacole corrézienne portée par le Syndicat et soutenue financièrement à 80% par le Conseil Départemental. Cette initiative a pour objectif de mettre en valeur les poissons d'eau douce des étangs de notre région, soutenant ainsi l'économie locale, en circuit-court et des emplois non délocalisables. Par cette action, les étangs prennent toute leur place dans la gestion de notre territoire. Dominique Dorme, notre administrateur, en charge pour le Syndicat du comité de pilotage, communiquera en janvier 2023 sur l'avancement du projet.

Pour notre département, grâce aux efforts de communications, d'argumentations, je vous confirme le maintien des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les mises aux normes jusqu'en 2024.

Actuellement, le pays connaît ses premiers conflits occasionnés par la raréfaction de cette précieuse ressource ; l'eau. Ce bien si précieux se partage entre l'agriculture, l'industrie et les usagers. Soutenir le syndicat par votre adhésion, c'est être vigilant et actif. Merci à tous les adhérents et sympathisants qui nous permettent de mener ces actions et défendre une vision moins dogmatique sur les patrimoines de l'eau.

Nous menons tout ce travail pour essayer de traiter à la racine les problèmes normatifs liés aux dérives de la politique de l'eau, et aider ainsi les propriétaires d'étangs, qui, localement, sont souvent désemparés.

J'invite tous nos lecteurs à nous aider pour intégrer de nouveaux adhérents et nous soutenir. (<https://www.syndicat-etangs-correziens.com>)

Je remercie chaleureusement tous les administrateurs du syndicat pour leur contribution, leur action et leur implication au sein du Conseil tout au long de cette année.

Enfin, je ne saurai assez vous rappeler que nous devons être exemplaires dans le respect de nos obligations réglementaires concernant l'aménagement et l'entretien de nos étangs.

Corréziens, conservons nos étangs...

Thierry LISSAC

Président du Syndicat des Etangs Corrèziens.

Président de la Fédération des Syndicats et

Associations des propriétaires d'étangs

de la Région Nouvelle Aquitaine.

Sarp MIALET
l'Assainissement de A à Z depuis plus de 30 ans

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CURAGE - VIDANGE FOSSE
INSPECTION DES CANALISATIONS PAR VIDEO - TEST D'ETANCHÉITÉ

Z.I. les Roses
19490 Sainte FORTUNADE 05 55 27 30 73



MINOTERIE FARGES
Toute l'alimentation animale
Vimbelle - 19800 BAR
Tél. 05 55 21 32 12
Email : Farges.D@wanadoo.fr

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Vendredi 2 Septembre 2022



Le Président remercie Mme la Maire de Chamboulive, Betty DESSINE, d'accueillir l'Assemblée Générale du Syndicat cette année et l'ensemble des personnalités présentes, des administrateurs et des adhérents présents à cette Assemblée Générale

Mme la Maire de Chamboulive exprime au Président Thierry Lissac ses remerciements et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes. Mme Betty Dessine explique les travaux engagés ces dernières années sur les étangs communaux et l'aménagement de la nouvelle baignade avec la poursuite d'un projet touristique qui lui tient à cœur et souhaite que les étangs de la commune puissent s'inscrire aussi dans l'étude menée actuellement par le Syndicat autour de la filière de production aquacole pour développer des circuits-courts de qualité.

C'est ainsi que nous accueillons :

M Etienne DESPLANQUES, Préfet de la Corrèze,
M Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental de la Corrèze
M Daniel CHASSEING, Sénateur
M Francis DUBOIS, Député
M Jean Jacques DUMAS, Président de l'Association des Maires de la Corrèze,
Mme Marion SAADE, directrice de la Direction Départementale des Territoires
Mme Chrystel SGARD, cheffe de service à la DDT
M Daniel FARGES, Président de l'Association de défense des Moulins et cours d'eau,
Mme Florence COMPAIN, directrice du CPIE de la Corrèze (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement),
Mme Stéphanie HERAULT directrice de l'APPL-NA

(Association pour la Promotion du Poisson Local en Nouvelle Aquitaine)

M Frédéric GARRAUD, Président du Syndicat des Etangs de la Haute-Vienne,

Mme Christelle ROY, directrice du GDS (Groupement Corrèzien de Défense sanitaire)

M Robin MAZERM, pisciculteur à Aubazine

Plusieurs personnalités sont représentées :

M le Président de la fédération départementale de la Chasse, représenté par M POUGET,

M Gilles GORCEIX, chef de service de l'OFB représenté par M Dillenschneider (Office Français pour la biodiversité)

D'autres enfin se sont excusés :

M Tony CORNELISSEN, Président de la Chambre d'Agriculture,

Mme Valérie PERRIER, Agence de l'eau Adour Garonne,

Mme la Députée, Frédérique MEUNIER

M Benjamin CHERVY, Président du Syndicat des Etangs de la Creuse,

M Patrick CHABRILLANGES, Président de la Fédération Départementale de la pêche de la Corrèze,

Le Président fait observer à l'assistance une minute de silence en hommage aux adhérents disparus et tout particulièrement au vice-président Gilles Balard disparu début 2022.

La séance est ouverte.

INTERVENTION DU PRESIDENT PASCAL COSTE

Certains doutent que la problématique de l'Eau ne soit pas prise en compte. Pourtant aujourd'hui c'est près de 200 personnes réunies sur ce sujet à Chamboulive. Ce n'est pas facile de faire du bénévolat. Je remercie Thierry Lissac et le Conseil d'Administration du Syndicat. C'est important que vous soyez présents pour donner du poids pour négocier. Le Syndicat porte le projet collectif, vous avez un rôle aussi d'utilité publique car en parlant de continuité écologique on pense de grandes rivières, mais pas assez au rôle des étangs. On a besoin de redonner une vie aux étangs, beaucoup ne savent pas ce qu'ils ont. En tant que vice-président de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, c'est important de faire comprendre à l'Agence que ça a un vrai rôle. Ces étangs ont va les faire vivre par plusieurs biais. D'abord ne pas les faire disparaître, aujourd'hui un ha d'eau n'évapore pas plus qu'un ha de maïs, de forêt. Cet argument n'est pas acceptable. Mais on veut aussi nous faire arrêter l'élevage, une vache c'est 50 l d'eau par jour et non 1500 l/j comme on l'entend ces derniers mois. Le Conseil Départemental est en cours d'étude sur la ressource en eau. On a besoin de poser des postulats, il ne suffit pas d'assener des contrevérités pour en faire la vérité.

C'est pour cela que le Conseil Départemental est aux côtés du Syndicat avec un besoin de beaucoup d'humilité. En France, on a plus notre autonomie alimentaire. Supprimer les étangs, les seuils ce n'est pas mieux. On a encore des rivières très poissonneuses, mais les poissons sont devenus plus bêtes que nous, car avant ils remontaient les seuils... Les étangs font partis de l'écosystème, il faut les faire revivre. L'action publique peut avoir du sens. Lorsque sur l'étang de Miel sur un petit cours d'eau, quand j'étais encore maire de Beynat, nous avons décidé de faire des travaux avec par exemple le siphon qui a permis de limiter la température de l'eau en aval. Il existe des solutions, il suffit de faire les aménagements nécessaires sans excès ni exigences administratives démesurées.

Avec le projet sur la filière aquacole soutenu par le Conseil Départemental, on a une carte à jouer en Corrèze, pour la finalité de repoissonnement ou l'alimentation en circuit-court. Pour faire revivre les étangs avec un impact sur le milieu moins important. Un enjeu environnemental d'intérêt général. J'appelle les propriétaires pour faire revivre les étangs restructurer les choses. Seul département en France avec des aides de l'Agence de l'Eau, c'est un exemple vertueux pour un travail de fond sur la continuité écologique et pas seulement sur les cours d'eau avec peut-être aussi un soutien d'étiage.

Merci à vous et continuer ce travail en conscience.

INTERVENTION DE M LE PREFET

J'ai plaisir d'être aujourd'hui avec les adhérents du syndicat des étangs pour cette Assemblée Générale. Je voudrais dire que je voulais être avec vous, car on m'a dit que le syndicat ici ça pèse avec près de 1000 propriétaires. La Corrèze a son propre système d'aides. Adapter les politiques publiques est indispensable. J'ai tout à découvrir sur les étangs et j'ai des messages à

faire passer. Avec plus de 4000 plans d'eau, la Corrèze présente un trésor, une chance en termes de paysage, de pêche, de pisciculture, d'utilité publique, il faut les préserver et probablement aussi les valoriser.

J'ai conscience que les réglementations sont de plus en plus contraignantes, mais elles peuvent notamment se justifier pour les étangs mal gérés. La réglementation c'est aussi des coûts induits, on peut être dans le dialogue. On peut réussir entendre les intérêts des uns et des autres, avec du bon sens et de la volonté pour y arriver pas à pas, en apportant de l'aide à ceux qui en ont besoin. Je serai le porte-voix de vos intérêts, dans le respect de l'intérêt général.

L'eau sera l'un des sujets majeurs des années à venir. Il faut que l'on change de modèle. Faire des efforts même si cela a un coût. Le syndicat a son mot à dire dans ce grand sujet de l'eau. Il va falloir passer des études à l'action et il faut se dire les choses.

Je souhaite m'investir à vos côtés.

Je vous souhaite à tous une bonne assemblée.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDES AVEC LE DEPARTEMENT



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE :

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11 Septembre 2021 peut être consulté sur la revue n°39 éditée fin 2021.

Le compte-rendu est adopté à l'Unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES 2021/2022

EFFECTIF DU SYNDICAT – COMMUNICATION

A ce jour, le Syndicat compte 838 adhérents, 20 nouveaux depuis le début de l'année 2022.

Certains adhérents ne renouvellent pas leur adhésion, les raisons sont assez variées, par exemple lorsque l'étang est vendu et nous n'en sommes pas informés, souvent les nouveaux propriétaires ne sont pas avisés de notre existence.

Dans le cadre d'une mise aux normes notamment, une fois l'accompagnement technique/administratif réalisé, que l'adhérent a bénéficié des avantages liés à son statut d'adhérent, il ne renouvelle pas son adhésion.

Actuellement le conseil d'administration du Syndicat réfléchit à comment soutenir ses adhérents fidèles notamment lorsque ceux-ci seront confrontés à des contraintes administratives notamment.

Depuis notre dernière assemblée du 11 Septembre 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois :

Les 15 Octobre 2021, 14 Janvier 2022, 23 Mars 2022, 3 Juin 2022, 12 Juillet 2022.

RELATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Président Thierry Lissac a été reçu par Mme Patricia Buisson le 7 Avril 2022 pour présenter le projet de production aquacole en collaboration avec la pisciculture d'Aubazine. Le Conseil Départemental soutient très largement le projet de développement de la filière aquacole corrézienne porté par le Syndicat des Etangs Corrèziens qui vous sera présenté lors de cette Assemblée Générale.

Le Syndicat a été invité aux comités de pilotage de l'étude menée par le Conseil Départemental intitulé Plan Départemental de la Gestion en Eau de la Corrèze. Le Syndicat a également été invité par le Conseil Départemental à assister aux Assises de l'Eau qui se sont déroulées le 23 Novembre 2021.

La subvention accordée annuellement au Syndicat a été reconduite pour 2022. Les aides attribuées pour les mises aux normes ont été maintenues pour 2022 et complétées par la prise en charge des ouvrages de sécurité (déversoir des crues). Le Syndicat a accompagné de nombreux propriétaires d'étangs privés et publics dans leurs démarches.

Le Président Pascal Coste a rappelé son engagement auprès du Syndicat pour maintenir les aides du Département et a permis également le renouvellement du contrat de progrès Corrèze avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre des travaux de mises aux normes. La Corrèze est le seul département de la Nouvelle Aquitaine à bénéficier de ce financement pour conserver les plans d'eau.

RELATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Le Président Thierry Lissac a rencontré Monsieur Bruno Leménager le 17 Septembre 2021, pour présenter le projet de production aquacole porté par le Syndicat, mais l'Agence de l'Eau ne peut soutenir des projets à but économique. Cependant, l'Agence de l'Eau a confirmé son engagement pour les financements des travaux d'effacement d'étang mais aussi des travaux de mise aux normes des plans d'eau dans le cadre de la reconduction du contrat de progrès avec le Département de la Corrèze 2022-2025.

RELATION AVEC LA PREFECTURE ET LA DDT

Les réunions avec la DDT de la Corrèze en 2021 et 2022 ont été l'occasion d'échanger sur les dossiers des adhérents mais également, suite au dernier texte réglementaires paru en Septembre 2021, sur la révision du guide élaboré en 2020 servant de support pour la constitution des dossiers loi sur l'eau relatifs à la régularisation et au renouvellement des autorisations pour les plans d'eau.

Le Président Thierry Lissac a rencontré Mme SGARD le 3 décembre 2021 et le 7 Mars 2022, ainsi que le directeur adjoint de la DDT M Vérilhac le 13 Juin 2022.

RELATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le projet de Partage de l'Eau porté par le Syndicat a été partiellement intégré dans le projet porté par la Chambre d'Agriculture. Un partenariat de conseil et d'expertise auprès des propriétaires d'étangs éventuellement concernés sera mené en collaboration avec la CDA.

Dominique Dorme en charge du projet pour le Syndicat est en contact avec Monsieur Romain Salle pour concrétiser ces actions.

Depuis notre dernière Assemblée Générale, ce projet

n'a pas évolué et nous le regrettons sincèrement eu égard aux conditions climatiques subies ces dernières semaines.

RELATION AVEC LE CPIE de la Corrèze

(Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze)

Le Président Thierry Lissac entretient des relations de travail étroites avec le CPIE de la Corrèze, il a montré son soutien au président du CPIE, M Alanore et à sa directrice Mme Compain en les accompagnant à la Préfecture de la Corrèze le 1er Mars 2022, pour faire comprendre les difficultés rencontrées notamment pour accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches liées aux vidanges d'étangs et aux risques encourus en cas de pollution des milieux en aval.

Le projet de développement de la filière aquacole corrézienne porté par le Syndicat des Etangs Corrèziens s'appuiera sur le savoir-faire et les compétences techniques et réglementaires du CPIE de la Corrèze, partenaire du projet.

RELATION AVEC LE CODERST

(Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le Syndicat participe aux réunions du CODERST en Préfecture, suite au décès brutal du vice-président Gilles Balard qui représentait le Syndicat à ce comité, c'est notre nouveau vice-président Jacques Vézine qui le remplace depuis Février 2022.

Depuis notre dernière Assemblée Générale, le Syndicat a été présent à 5 réunions du CODERST : les 14 octobre 2021, 8 février 2022, 12 Avril 2022, 17 Mai 2022 et 29 Juin 2022.

RELATION AVEC L'APPL-NA

(Association de Promotion du Poisson Local en Nouvelle-Aquitaine)

Le Syndicat des étangs corréziens représenté par le Président Thierry Lissac et le secrétaire Dominique Dorme participent aux réunions de l'APPL-NA principalement en visio-conférence. Le 12 juillet 2022, le Conseil d'Administration a validé la candidature de Monsieur Dominique Dorme comme Administrateur au sein de l'APPL-NA pour représenter le Syndicat des Etangs Corrèziens.

Depuis notre dernière Assemblée Générale, le Syndicat a assisté à 6 réunions de l'APPL-NA et à son Assemblée Générale du 18 Juin 2022.

Les PROJETS du Syndicat

Pour valoriser les plans d'eau Corrèziens et initier une nouvelle dynamique, le Syndicat des étangs Corrèziens a décidé de porter un projet de développement de la filière aquacole corrézienne.

Ce projet dont les premières avancées vous seront présentées lors de cette Assemblée Générale a pour but de proposer des produits issus de la production de nos étangs notamment pour l'alimentation humaine.

Ce projet s'appuie sur un groupe de travail constitué de plusieurs administrateurs du Syndicat (Thierry Lissac, Jean Pierre Bar, Dominique Dorme, André Ayello, Gaston Piron), du CPIE de la Corrèze représenté par Christelle Paget, du pisciculteur Robin Mazerm et du conseiller technique en gestion piscicole William Mazerm.

Ce groupe de travail s'est réuni le 4 Juillet 2022 pour organiser le démarrage concret de ce projet soutenu par un financement important du Conseil Départemental sur une durée de 3 ans.

Une phase de contacts téléphoniques a été lancée auprès des adhérents qui avaient exprimé leur intérêt au projet lors du sondage proposé début 2022 avec l'appel à cotisation.

Plus récemment une réunion s'est tenue au Conseil Départemental le 24 Août dernier avec les propriétaires interrogés pour leur présenter en détail le déroulement de l'étude et de la phase d'expérimentation pour les 3 prochaines années.

AUTRES REUNIONS

Pour le Président Thierry Lissac :

Assemblée Générale du CPIE de la Corrèze : le 10 décembre 2021. 9 Réunions depuis début 2022 en tant que président de la Fédération des Syndicats et Associations des propriétaires d'étangs de la Nouvelle Aquitaine

Assemblée Générale de la Fédération de la pêche de la Corrèze le 19 Mars 2022

Réunion avec le Président du Syndicat des Eaux du Maumont le 21 Juin 2022 pour participer au programme d'actions Re-sources des captages prioritaires du Maumont.

Pour Dominique Dorme :

Assemblée Générale du Syndicat des étangs de la Haute Vienne les 9 Octobre 2021 et le 21 Mai 2022

Table ronde climat Maison Nouvelle Aquitaine en Visio le 24 novembre 2021.

Comité de Pilotage le 2 Mars 2022 de l'étude réalisée par Haute Corrèze Communauté sur l'impact thermique des étangs (qui sera présentée plus en détail par Agathe Idelon dans quelques minutes).

Rencontre le 7 Avril 2022 avec le directeur de l'association des maires de la Corrèze M Brajou.

Comité de pilotage du projet de territoire pour la Gestion de l'Eau proposé par EPIDOR le 21 Juin 2022.

Pour Jacques Vézine

13 Juin 2022 Réunion lutte contre l'Ambrosie organisée par l'Agence Régionale de Santé

28 Juillet 2022 Rencontre avec le Sénateur Chasseing

Le Concours de Pêche de Chamboulive

La Commune de Chamboulive s'est largement impliquée dans le projet de développement de la filière aquacole corrézienne et nous en remercions les élus et les membres de la société de pêche. Plusieurs réunions se sont tenues en 2022 pour leur présenter ce projet. Même si la spécificité touristique des 2 plans d'eau communaux va rendre plus complexe le partenariat avec le projet, il a été primordial pour définir plus précisément les contours du projet porté par le Syndicat et cerner les difficultés qui pourraient être rencontrées.

C'est pour confirmer le soutien du Syndicat des Etangs Corrèziens, que le Conseil d'Administration a décidé de participer activement au concours de pêche organisé le 10 Juillet 2022 à Chamboulive avec un stand de

présentation du Syndicat et le Président Thierry Lissac a remis la coupe du meilleur jeune.

VENTES D'ALIMENTS ET DE MATERIELS

Le Syndicat propose à ses adhérents des commandes groupées pour l'achat de nourriture pour les poissons d'étangs.

3 administrateurs sont dépositaires des sacs commandés pour le territoire corrézien : André Ayello, Jean Pierre Bar et Guy Frullani.

Répartition des ventes d'aliments en tout 130 sacs de nourriture (dont 1 acquéreur pour 50 sacs):

Chamboulive : 35 sacs pour gardons et 30 sacs de miettes

Lagraulière : 64 sacs gardons et 1 sac miettes.

CORMORANS

Mi-October 2021 les documents relatifs à la demande dérogation pour le tir du grand cormoran a été adressé par mails aux adhérents du Syndicat.

Pour la saison 2021-2022, voici le bilan :

- piscicultures : 79 cormorans tués sur un quota distribué de 106 animaux pour 34 autorisations attribuées (pour un quota départemental maximal de 136 animaux)

- eaux libres : 164 cormorans tués (pour un quota départemental maximal de 176 animaux)

Concernant les quotas pour la période triennale 2022-2025, le ministère de la transition écologique a mis à la consultation du public son projet d'arrêté. Celui-ci prévoit un quota uniquement pour les piscicultures, 170 prélèvements par an maximum, soit 510 sur les 3 années.

[Présentation de l'étude de la filière aquacole corrézienne \(Dominique Dorme et Robin Mazerm\)](#) cf article en pages 10 et 11

[Présentation des besoins en eau de la filière pomicole \(Francis BESSE\)](#) cf article en page 13



INTERVENTION DU SENATEUR CHASSEING

Très heureux d'être aux côtés du syndicat. La DDT est à l'écoute mais il reste des difficultés importantes avec la réglementation notamment la loi climat et la loi sur l'eau. Je souligne l'action du Conseil Départemental pour tout le soutien aux propriétaires d'étangs. Il faut adapter les normes pour que l'on ne soit pas obligé de supprimer des étangs. On peut essayer d'adapter cette loi climat en tant que parlementaire.

INTERVENTION DE JEAN JACQUES DUMAS

Président de l'association des maires de la Corrèze :
L'association des maires de la Corrèze est très satisfaite de participer à cette Assemblée. Le Syndicat défend les intérêts des étangs qui sont là depuis très longtemps. On est étonné que l'on prône toujours l'effacement des plans d'eau. Le syndicat apporte aussi de l'aide aux communes qui ont des étangs. L'association des maires appuiera pour que la majorité des communes adhèrent au Syndicat. Il faut que les étangs soient mis aux normes mais il faut aussi que la réglementation soit appliquée avec discernement. La réglementation doit être appliquée dans tous les départements de la même manière.

INTERVENTION DU DEPUTE FRANCIS DUBOIS

C'est avec plaisir que j'assiste pour la première fois à cette Assemblée Générale. Je soutiens ce travail collectif sur le thème de l'eau. Le financement à 100% des effacements même sur la TVA ne doit plus être la règle. Si on veut garder de l'eau, il ne faut pas effacer les barrages. Notre génétique corrézienne doit nous amener à des actions avec notre bon sens et passer si besoin par la mise aux normes de nos plans d'eau. L'eau tombe de plus en plus fort en période hivernale et de longues périodes sont de plus en plus sèches. Pour la production d'eau potable, il faudra bien stocker de l'eau à un moment donné. Mon rôle de député servira à défendre ces points de vue et de faire longue vie aux étangs.

[Présentation de l'étude sur la thermie des étangs](#)
[Agathe IDELON \(Haute Corrèze Communauté\)](#)
[cf article en page 14](#)

[Présentation de l'Ambroisie](#)
[Mme Christine POINT \(ARS\) et Laurent CHABROL \(CPIE de la Corrèze\)](#)
[cf article en page 12](#)

PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
L'exercice se solde par un résultat positif de 400.54 €. Nous vous proposons l'affectation du résultat de l'exercice aux fonds associatifs qui passera à 54 082.23 €. **Les comptes sont approuvés à l'Unanimité.**

RAPPORT MORAL AG DU 2/09/2022

Chers (es) adhérents (es) et amis (es),
Tout d'abord, merci à toutes et tous pour être venus si nombreux, notre Assemblée Générale est si importante dans la vie de notre association. Nous voici donc réunis pour un moment privilégié de dialogue et d'échange. Le Syndicat des Etangs Corrèziens compte 840 adhérents, ce n'est pas rien, c'est une grande représentation des propriétaires d'étangs corréziens qui nous sont fidèles depuis près de 40 ans pour les plus anciens.

Un mois de mai le plus chaud jamais enregistré, une canicule de juin comme étant la plus précoce, et des records absolus de chaleur en juillet. Des milliers d'hectares partis en fumée en quelques jours seulement. Chaque canicule et chaque fort épisode de chaleur assèchent les sols et raréfient les ressources en eau, rendant à chaque fois les territoires et les habitants plus vulnérables. Les journées caniculaires de juillet 2022 seront probablement ressenties comme

normales d'ici 2050. Nous sommes déjà confrontés à un manque de ressources non renouvelables, de matières premières, à commencer par l'eau potable (en juillet, c'était 100 communes en France qui manquaient d'eau potable) à une multiplication des crises et même une guerre à nos portes. L'adaptation se fait de plus en plus pressante, il ne faut pas baisser les bras, nous avons le pouvoir d'atténuer les choses et de mieux les anticiper.

Pour cela, nous devons sortir de notre posture intellectuelle, arrêter de faire des constats pour constater. Nos environnements humains et non-humains ne font qu'évoluer ensemble depuis des millénaires. Nos actions doivent impérativement inclure la préservation et la valorisation des milieux (lacs, mares, étangs, biefs, canaux, etc.). Et pourtant, les destructeurs d'ouvrages hydrauliques persistent à refuser l'évolution de la loi. Les parlementaires ont demandé en 2021 (loi Climat) que la continuité écologique des rivières se fasse désormais sans aucune destruction des usages actuels et potentiels des ouvrages hydrauliques. Il est tout à fait possible de faire circuler des poissons migrateurs par des méthodes qui conservent les ouvrages des rivières, et sont donc véritablement respectueuses de l'ensemble des enjeux écologiques, sociaux, économiques.

La France a déjà largement fait sa part, avec beaucoup de problèmes en retour d'expérience. L'expérience française indique plutôt à l'Europe que ce sujet particulier doit être repensé avec beaucoup plus de précision et d'attention, certainement pas asséné comme une évidence. Les plus hautes instances judiciaires et parlementaires du pays ont signifié sans l'ombre d'un doute que cette idéologie de négation des dimensions humaines, sociales, économiques, patrimoniales n'est pas la politique publique de l'eau en France. Rappelons ainsi que le Conseil Constitutionnel a reconnu que le patrimoine hydraulique et l'énergie hydraulique sont d'intérêt général, conforme à la charte de l'environnement. Les gestionnaires de l'eau, plutôt que de détruire parfois même certaines retenues pluriséculaires, de bouleverser les milieux, doivent réorienter leurs financements vers des solutions se servant de ces outils de régulation et de rétention d'eau vers une maximisation de leur pouvoir auto-épurateur.

Conjointement aux enjeux quantitatifs et qualitatifs en matière de ressource en eau potable, nous allons être confrontés à d'importants enjeux alimentaires croissants. Sans modification des usages ces contraintes devraient s'accroître. Il ne suffit pas d'affirmer, d'attendre les solutions venant du « haut », encore faut-il prouver, proposer et concrétiser par des actions.

Certes il nous été refusé de siéger au Comité Départemental de suivi de la ressource en eau malgré l'intérêt argumenté des actions et solutions que nous proposons et portons au service de notre territoire et de ses citoyens.

Pour le Syndicat, l'enrichissement de son réseau de nouveaux partenaires qui se tisse depuis de nombreux mois (ARS, certaines communautés de communes et Syndicats d'eau, ...) avec l'intégration de nouveaux administrateurs impulsent une nouvelle dynamique en portant de nouveaux projets...

Actuellement en France l'importation de poissons pour l'alimentation reste majoritaire et la pêche en mer de plus en plus réglementée. La France est le 2ème pays européen à importer le plus de poissons avec près des 2 tiers des poissons consommés. Développer le potentiel piscicole économique traditionnel de notre territoire, mérite une attention particulière en raison de l'insuffisance de la capacité productive Française. Dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux, la convention que nous venons de signer concrétise notre travail avec le soutien du Conseil Départemental pour relocaliser l'alimentation dans notre territoire en soutenant l'économie locale, la production de produits locaux en circuits courts et des emplois non délocalisables.

Cette étude de faisabilité et d'expérimentation basée sur 3 ans (2022 à 2025) donnera lieu à la création d'un comité technique composé de professionnels (pisciculture d'Aubazine, le CPIE Corrèze, le Syndicat des Étangs Corrèziens, transformateurs, lycées agricoles, restaurateurs) associés dans le cadre d'un partenariat avec les propriétaires d'étangs partenaires adhérents au Syndicat.

Le Syndicat des Étangs Corrèziens est aussi un acteur très investi dans le cadre de la conduite de projets innovants en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, nous sommes activement associés au Plan Départemental de la Gestion en Eau de la Corrèze piloté par le Conseil Départemental de la Corrèze.

L'eau est un bien commun nécessaire à toute vie, le Syndicat a l'ambition de la préserver en partageant les usages de l'eau des étangs dans le respect de l'environnement et de la réglementation.

Sur le terrain nous développons un accompagnement de plus en plus fréquent. A travers l'action et les engagements pris par notre Syndicat, en Corrèze, nous bénéficions d'une politique privilégiée dans le cadre du maintien des subventions pour les mises aux normes notamment.

Le 12 janvier 2022 lorsque j'ai été élu Président de la Fédération des Syndicats et Associations des propriétaires d'Etangs de la Nouvelle Aquitaine, Fédération la plus importante de France avec ses 3500 adhérents, j'ai pu mesurer tout le travail qui reste à faire, notamment pour tenter d'uniformiser certaines pratiques alors que la loi est la même pour tous...

Pour terminer, je veux ici remercier tous ceux qui m'accompagnent dans ma mission (Administrateurs du Syndicats, CPIE, CD19, CDA19, les Maires et bien d'autres...)

J'insiste sur le fait que plus nous serons nombreux plus nous serons entendus, n'hésitez pas à communiquer sur nos actions et invitez d'autres propriétaires à nous rejoindre.

Enfin, je ne saurai assez-vous rappeler que nous devons être exemplaires dans le respect de nos obligations réglementaires concernant les vidanges, l'aménagement et l'entretien de nos étangs.

Conservons nos étangs, le Syndicat des Etangs Corrèziens vous aide et vous conseille utilement.

Je vous remercie.

Renouvellement des ADMINISTRATEURS

Administrateurs ne souhaitant pas renouveler leurs mandats :

Patrick HENRY et Pierre MOUNEUX
M Yves Ester a transmis sa démission du Conseil d'Administration pour raisons personnelles
M et Mme CAPY ne souhaitent pas poursuivre leurs mandats d'administrateurs

Nous les remercions chaleureusement pour leurs participations durant toutes ces années

Mandats à renouveler :

- Jean Pierre BAR
- Martial DAURIAC
- Francis MARTHINAC
- Gaston PIRON

Validation des nominations :

- Francis BESSE
- Robin MAZERM
- Philippe MULDER

Le mandat de ces nouveaux administrateurs est soumis au vote et adopté à l'Unanimité

INTERVENTIONS DES INVITES

Daniel FARGES – Président de l'association le Réveil des moulins

Aujourd'hui, avec la crise de l'eau et de l'énergie, nous devons assumer les erreurs du passé. Avec la destruction des seuils par exemple à Tulle où les prises d'eau pour les pompiers sur la Corrèze sont aujourd'hui hors d'eau depuis que les seuils ont été effacés. Les destructions de digues entraînent des modifications sur les berges des cours d'eau dont les conséquences sont observées des années plus tard. Le bilan des retenues est favorable pour la production d'électricité, le soutien d'étiage, l'amortissement des crues. La loi sur l'eau de 2006 prévoyait l'équipement et non la destruction systématique. Le décret de juin 2022 prévoit implicitement de stocker l'eau pour mieux gérer. Les étangs peuvent non seulement être intéressants pour les loisirs, la défense incendie, la production aquacole mais aussi une production électrique. Plutôt que de diminuer la consommation des ménages, il pourrait être mis en place des productions hydroélectriques. Ce n'est pas tant la technique qui pose souci mais ce sont les demandes réglementaires avec l'administration et c'est dommage...

Florence COMPAIN – Directrice du CPIE de la Corrèze

Je souhaite tout d'abord présenter les excuses de notre président André Alanore qui m'a chargé de vous transmettre son souhait de s'impliquer activement dans l'étude aquacole menée par le syndicat des étangs corrèziens. Je me réjouis de l'évolution de notre partenariat. Trouver des équilibres avec une intelligence collective est important. Je vous assure de l'implication du CPIE de la Corrèze pour vous aider à développer des solutions et obtenir cet équilibre. Produire localement pour se nourrir est un objectif honorable en restant sur des ambitions d'action concrètes. Eduquer les jeunes est un point important car l'avenir est dans leurs mains.

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

d'une filière Aquacole Corrèzienne - 1er Point d'étape

L'étude portée par le syndicat des étangs corrèziens a été financée par le Conseil Départemental de la Corrèze lors de la commission de juillet 2022.

Les Objectifs de l'Etude :

- Valoriser les étangs par la production piscicole
- Dynamiser la gestion durable et partagée des étangs
- Pour consommer du poisson corrèzien en Corrèze



Mise en place d'un protocole d'expérimentation :

Il s'appuiera sur un réseau de propriétaires volontaires

- Réunion d'information, Visites terrain,
- Etat des lieux des étangs volontaires
- Création d'un réseau d'étangs partenaires
- Convention avec les propriétaires.
- Etablissement d'un protocole de gestion.
- Suivi et contrôle des étangs partenaires

Une première réunion avec les adhérents volontaires s'est tenue le 24 Août 2022 au Conseil Départemental pour présenter cette étude et recueillir les observations des propriétaires recensés.



Les premières visites ont débutés dès le 25 Août 2022, un administrateur du Syndicat (Dominique Dorme) accompagné sur le terrain par le CPIE de la Corrèze et M William Mazerm, rencontre les propriétaires. C'est plus de 40 propriétaires qui se sont portés volontaires et les visites sont organisées par secteur géographique pour permettre de voir une première fois tous les étangs avant la fin 2022 si possible.



Un recensement le plus exhaustif possible sur le volet réglementaire, technique et piscicole doit permettre d'élaborer un rapport de visite détaillé et de proposer une gestion piscicole adaptée. Une convention interviendra dans un second temps pour officialiser le partenariat entre le syndicat, le pisciculteur et les adhérents retenus pour l'étude.



En parallèle, il sera proposé de réunir et d'informer les adhérents qui souhaitent être associés aux vidanges. Il est important de fédérer toutes les énergies pour appuyer le pisciculteur notamment lors de la phase de récolte. Les étangs partenaires doivent être vidés en début d'étude pour proposer un empoissonnement adapté à l'étang et aux souhaits de son propriétaire, mais aussi de pouvoir faire des bilans chiffrés (quantité et qualité) durant la phase d'expérimentation.

La communication est une étape importante pour faire connaître l'étude menée sur la faisabilité du projet de filière aquacole corrézienne. La presse écrite (La Montagne, La Vie Corrézienne, l'Union Paysanne), la radio (Radio Vicomté à Meyssac, Bram fm) et la télé (France 3 Pays de Corrèze) ont relayé l'information et soutenu le projet du Syndicat. De même, le Conseil Départemental a communiqué sur l'étude via Corrèze Mag octobre 2022.

L'étude s'appuiera également sur des produits de qualité pour la nourriture du poisson, pour cela des premiers contacts ont été pris auprès des professionnels de la filière, pour élaborer un aliment riche, de qualité et dont la traçabilité permettrait de répondre aux exigences du label Origine Corrèze avec si possible une formule en Bio. Dès que les produits seront validés, ils seront également proposés à la vente en commande groupée aux adhérents du Syndicat qui le souhaitent.



Vers une filière aquacole locale de poissons d'eau douce

À terre, cette démarche doit permettre de produire, transformer localement les brochets, carpes ou sandres de nos étangs en dynamisant leur gestion de façon durable et partagée.

Plusieurs fois, en filière locale ou régionale, identifiées à l'Origine Corrèze, il demeure une mesure de nos étangs, avec de plus en plus de produits pour nos papilles et de plus en plus de produits pour nos sens.

Le projet de filière aquacole locale de poissons d'eau douce est soutenu par le Conseil départemental de la Corrèze, le Département français ainsi que le Syndicat des Etangs Corrèziens. Ce projet est financé par le Plan Départemental de la Corrèze.

Plusieurs étapes : réaliser l'étude de faisabilité, établir un programme d'actions, réaliser un plan de gestion, réaliser un plan de communication, réaliser un plan de formation, réaliser un plan de suivi et d'évaluation.

Spécialité des étangs corrèziens : le brochet, la carpe, le sandre, le silure, le perche, le goupi, le vairon, le vairon commun, le vairon commun, le vairon commun.

ACTUS PROFESSIONNELLES

ETANGS : Avec plus de 4000 points d'eau, la Corrèze est un département singulier où les propriétaires d'étangs sont particulièrement concernés par leur gestion. Le syndicat des étangs corrèziens qui organise son AG vendredi dernier est là pour les aider.

Chamboulive a accueilli l'AG 2022 du Syndicat des Etangs Corrèziens.

L'Assemblée Générale 2022 du Syndicat des Etangs Corrèziens s'est tenue vendredi 22 septembre à Chamboulive. Elle a été présidée par le président du Syndicat, Thierry Lissac. Le directeur départemental de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt, Christophe Lacroix, a également été présent.

Le Syndicat des Etangs Corrèziens a pour objectif de promouvoir la production locale de poissons d'eau douce, de favoriser l'écotourisme et de protéger les ressources en eau.

Le Syndicat des Etangs Corrèziens a été créé en 2011 et regroupe aujourd'hui plus de 4000 points d'eau.



AVEC LE SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



LASCAUX ENTREPRISE

TRAVAUX PUBLICS :
19210 LUBERSAC

ENVIRONNEMENT :
19230 SAINT-SORNIN-LAVOLPS

05 55 73 39 93
contact@lascaux-tp.com
www.lascaux-tp.com

- TERRASSEMENT
- RÉSEAUX & ENVIRONNEMENT
- AMÉNAGEMENT & VOIRIE
- GÉNIE ÉCOLOGIQUE
- REVALORISATION
- DÉMOLITION
- TRANSPORT



L'AMBROISIE

Depuis toujours les espèces voyagent au gré de l'eau, de l'air, du climat, une tempête, d'une lente modification géologique mais depuis le développement du commerce international, ces échanges s'intensifient fortement et des espèces opportunistes colonisent de larges territoires à un rythme effréné et déstabilisent les écosystèmes parfois jusqu'à faire disparaître plusieurs espèces locales. L'implantation de plus en plus grandissante d'une de ces espèces, **l'ambroisie à feuilles d'armoise**, mérite que l'on s'y arrête.

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante annuelle herbacée de la famille des Astéracées, comme les pâquerettes, les marguerites ou les chardons, selon les années elles sortent de terre entre la fin mars et fin juin pour se développer assez lentement jusqu'à juillet. Au stade adulte la plante, très ramifiée à la base, mesure de 30 cm à 1m20 avec un port dressé et peu dense, une tige velue qui devient rougeâtre en grandissant, elle se reconnaît à ses feuilles de forme triangulaire très découpées et minces d'un vert uniforme sur les 2 côtés, larges et opposées à la base et plus étroites et alternes au sommet. C'est une plante monoïque (les fleurs mâles et femelles sont distinctes mais réunies sur le même pied), Les fleurs mâles dispersées en épis au sommet des tiges sont regroupés dans de petits capitules en forme de coupe renversée et les fleurs femelles plus discrètes sont insérées à la base des feuilles. Ses inflorescences composées de petites fleurs verdâtres à jaune grandissent et s'ouvrent assez vite. Ce sont les fleurs mâles à maturité qui libèrent le pollen. Cette plante est originaire d'Amérique du Nord, son biotype primaire est les dunes de sable du désert de cette région. Introduite par plusieurs vagues successives elle fut tout d'abord importée comme plante de collection au sein des jardins botaniques. Elle a également voyagé grâce à l'importation des sacs de légumineuses (semences fourragères) au cours du 19e siècle. Introduite au 20e siècle par l'intermédiaire des aliments pour chevaux amenés par la cavalerie américaine durant la première et la seconde guerre mondiale. Elle a d'abord colonisé la vallée du Rhône puis s'est étendue vers le Nord jusqu'en 1940, en 2007 53 départements sont touchés et en 2019 la quasi-totalité des départements français est atteinte. Pionnière et opportuniste elle s'adapte aux espaces perturbés, c'est une plante rudérale qui pousse spontanément dans les friches, le long des chemins et des routes, des terres agricoles préparées pour le semis, les chantiers de travaux publics, autant de lieux modifiés du fait de l'activité ou de la présence humaine. Sa biologie est adaptée à la colonisation avec des graines plus ou moins abondantes suivant les conditions de croissance des pieds. La durée de vie des graines, qui se mettent en dormance dans les sols, est de plus de 10 ans.

L'Ambroisie est surtout une plante hautement allergisante, son pollen très agressif provoque d'importantes réactions allergiques. Dès que les concentrations dans l'atmosphère atteignent 5 g de pollen par m³ d'air, la personne sensible peut développer une rhinite pouvant être associée à une conjonctivite ou une trachéite. Pour certains ce pollen peut provoquer des causes d'asthme, chez d'autres des éruptions cutanées. C'est l'homme qui assure la plus grande dissémination des graines d'ambroisie : le long des routes, des voies ferrées, des fleuves, les transports de terre, les machines agricoles récoltant les cultures. Un pied d'ambroisie de taille moyenne peut libérer plusieurs millions de grains de pollen en une seule journée, grâce à sa taille et à sa faible densité, ils sont facilement aéroportés sur de grandes distances (jusqu'à 100km). L'ambroisie est l'une des plantes les plus allergisantes, elle libère son pollen entre début août et fin septembre. Les observations réalisées récemment révèlent une progression marquée en Limousin, l'ambroisie gagne du terrain des moyens de prévention et de gestion sont mis en place, un arrêté préfectoral fixant les modalités de surveillance, de prévention et de lutte contre les ambrosies a été pris le 28 mars 2022 par la préfète de la Corrèze.

Quelques conseils s'imposent en terme de prévention :

- ne pas transporter cette plante ou même de la terre à partir de zones contaminées par la plante, nettoyer soigneusement les engins après contact avec la plante
- pour l'élimination : l'arrachage manuel où mécanique peut porter ses fruits, mais avant la floraison pour éviter toute dissémination, pour les grandes surfaces la fauche ou de broyage semble être efficace mais n'élimine pas la plante,
- Les pesticides sont à proscrire.

Toutes ces actions demandent beaucoup de précautions.

Quelques conseils s'imposent en terme de prévention :

- ne pas transporter cette plante ou même de la terre à partir de zones contaminées par la plante, nettoyer soigneusement les engins après contact avec la plante
- pour l'élimination : l'arrachage manuel où mécanique peut porter ses fruits, mais avant la floraison pour éviter toute dissémination, pour les grandes surfaces la fauche ou de broyage semble être efficace mais n'élimine pas la plante,
- Les pesticides sont à proscrire.

Toutes ces actions demandent beaucoup de précautions.

Pour en savoir plus : www.plantes-exotiques-envahissantes-limousin.fr
www.ambroisie.info

Contactez le CPIE de la Corrèze M Laurent Chabrol 05.55.95.93.79



2020



L'AGRICULTURE ET L'EAU



Pourquoi l'irrigation est-elle indispensable aujourd'hui ? Un déficit en pluviométrie de plus en plus important en Limousin.



Les besoins en eau annuel d'un Ha de pommiers 1000 À 1200 m³
 Le goutte à goutte permet une irrigation raisonnée très localisée limitant l'évaporation et permettant la création d'un bulbe humide autour des racines qui viendront y puiser l'eau.
 Les besoins sont déterminés à la fois par des sondes dans le sol et par l'évapotranspiration de l'arbre en fonction de données techniques et météorologiques.

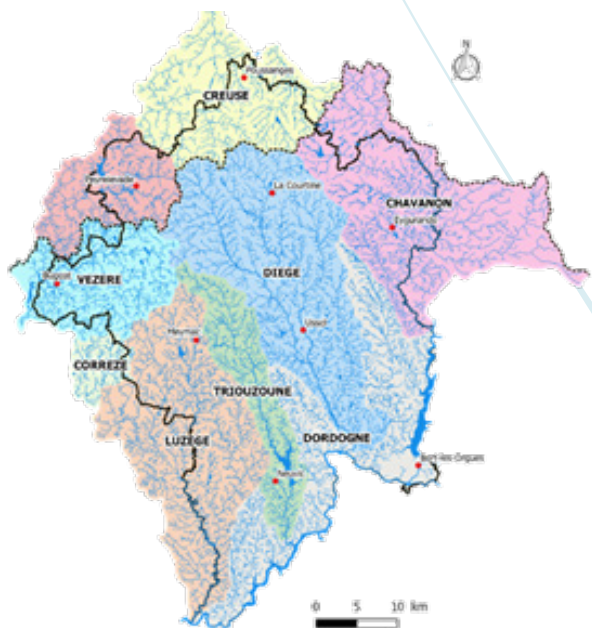
Souvent décriés pour leur impact sur l'environnement, les retenues même pour l'irrigation abrite une faune variée telle que batraciens, hérons, bécassines des marais...

Aujourd'hui planter un verger sans une réserve d'eau est un pari très risqué que peu de pomiculteurs souhaiteront relever.



Étude scientifique de la thermie des étangs de haute-corrèze

Cette étude est menée par Haute Corrèze Communauté, Agathe Idelon chargée de mission GEMAPI a présenté le protocole lors de l'Assemblée Générale du Syndicat.



Le Territoire de Haute Corrèze Communauté

4 600 km de cours d'eau

9 grands bassins versants

Objectifs du service GEMAPI :

- Protéger les milieux aquatiques
- Faciliter les usages de l'eau
- Préserver les activités économiques

Plus de **900 étangs** sur le territoire Haute-Corrèze Communauté

De nombreux **usages** : loisirs, abreuvement, irrigation, pisciculture, défense incendie ...

Le point de départ de l'étude :

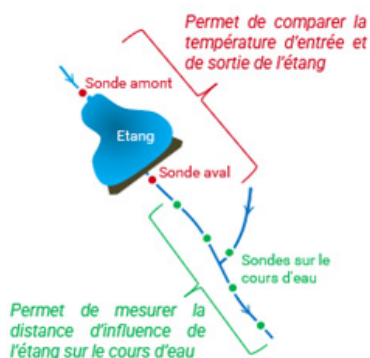
Quels étangs modifient significativement la température des cours d'eau ?

Quelle est l'efficacité des différents équipements (moine, siphon, dérivation...) ?

Le protocole scientifique :

Sélection de 16 étangs aux caractéristiques variées (dimensions, position sur le réseau, équipement, mode de gestion...).

Pose de sondes de température sur ces 16 étangs et Enregistrement des températures en continu sur 3 ans.



Le Griffolet
19270 USSAC
05-55-87-62-65
dripc@nge.fr
07-72-77-54-30
fdchatelet@nge.fr

GUINTOLI SIORAT

LEBEAU
moulages béton

moines et pêcheries
grilles à poissons

Documentation sur demande

E.U.R.L. un capital de 50 000 euros SIREN 421 673 300 00012

Tél 02 48 50 00 64 Allée Louis Armand
www.lmbeton.com 18000 BOURGES

LACOMBE TERRASSEMENT
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

- TERRASSEMENT
- DÉFRICHAGE
- DRAINAGE
- ASSAINISSEMENT
- V.R.D.
- MATÉRIAUX

06.10.91.75.58
Pouch - 19410 ESTIVAUX 05.55.98.71.76



Sarl TALLET & Fils

Le Queyroi
24270 Sarlande

Tél : 05 53 52 61 92
Fax : 05 53 52 25 75

MISE AUX NORMES, AMENAGEMENT
ET CURAGE D'ETANGS
TRAVAUX PUBLICS ET FORESTIERS



contact@talletsarl.fr

PiedConfort Plus
soins de beauté des pieds à domicile

INGRID SMIT

07 87 20 51 29

Artisan
SIREN : 887.915.551
pcp.soindespieds@gmail.com

**ENTREPRISE
POUGET Josette**

T.P. Terrassement
Assainissement

Barbot
19220 SERVIÈRES LE CHÂTEAU
Téléphone
05 55 28 23 42 - 06 30 12 20 95 - 06 78 51 87 88

SOUD'TP

Franck CHASSAIN - Commercial Pièces Détachées - 06 80 95 22 51

SANCIER T.P.
ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS

- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- DRAINAGE
- DÉFRICHAGE
- CURAGE DE FOSSÉS

Le Boucailloux
19270 DONZENAC
05.55.85.77.53
06.86.79.37.07
sanciertp@gmail.com

MP
TERRASSEMENT

Une équipe expérimentée à votre service.

TERRASSEMENT/ASSAINISSEMENT/AMENAGEMENT
PIERREFICHE - 19190 ALBIGNAC - GUILHEMPATRIGEON@GMAIL.COM
06 24 62 72 47

MLTP

Travaux Publics

19330 FAVARS
06.23.08.22.90
mickaelaval@gmail.com



GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT

23 Parc d'activité du Bois St-Michel
19200 Ussel
r.gui82@live.fr
Tel : 06 77 98 00 16

L'entreprise GUICHARD TP et environnement est à votre écoute pour toute mise aux normes d'étangs.

Dans le cadre de la loi sur l'eau, nous sommes en mesure de vous apporter nos solutions techniques pour remettre en eau vos étangs notamment en créant une déviation du cours d'eau avant que celui-ci ne se verse dans l'étang.

Nous pouvons aussi réaliser la mise aux normes du déversoir, l'installation d'une pêcherie, ainsi que la réalisation d'un moine.

La réalisation de bassins de décantation retiendra la vase lors de la vidange de votre étang.

rodolphe.guichard

GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT



VENTES

A VENDRE – Etang avec réserve d'eau de 1200m² alimenté par sources dans une prairie d'environ 3 Ha situé sur la commune de Beyssenac – Prix à débattre –
Contact : 06.86.89.16.30

A VENDRE – Etang 8000m² avec bassin 800m² en amont sur la commune de Perpezac le Noir dans un terrain pacagé d'environ 3ha. Accessible depuis la route, quelques travaux de mise aux normes à réaliser.
Contact : 06.20.66.09.98

AVENDRE – Magnifique propriété rurale dans le Parc Naturel de Millevaches. Située dans un environnement préservé, elle vous offre un ensemble bâti de 2 maisons de 115m² et 62 m² et de 2 granges de 220m² et 100m². Les 16,8ha de terrain dont 11,8ha sont attenants, se composent de 3,5ha de prairie, d'un étang de 3100m² et d'une mare de 600 m² alimenté par des sources avec un statut d'eau libre et d'un massif forestier de feuillus. Plus d'infos après 1er contact téléphonique au 0647563702.

Le Syndicat met gratuitement au service des adhérents son bulletin pour vos petites annonces en complément de la présentation sur notre site internet. Nous vous saurions gré toutefois de bien vouloir nous prévenir dès que vous avez finalisé votre affaire afin de permettre à d'autres de pouvoir bénéficier de cet avantage. Merci de votre compréhension.



Les équipements et matériels proposés par le Syndicat Commande groupée pour le nourrissage de vos poissons

Pour la campagne de nourrissage nous vous conseillons de contacter avant le 10 mars André Ayello administrateur responsable de cette activité au 05 55 21 21 58, vous pourrez choisir votre lieu de retrait pour votre commande :

André Ayello 19450 CHAMBOULIVE
Jean Pierre Bar 19700 LAGRAULIÈRE
Guy Frullani 46130 BIARS sur CERE

Conditionnement de la nourriture est en sac de 25kg

Pour calculer la quantité de nourriture nécessaire : Poids du poisson dans l'étang x 1,5 à 2
(Exemple : pour 50kg de poisson dans son étang il faut acheter entre 75kg et 100kg de nourriture)



Nourrisseur à tapis

Matériel et produit pour votre étang

Vous pouvez vous procurer auprès du syndicat :

Epousettes avec manche et filets de rechange, nasses en plastique, carrelets, nourrisseurs à tapis pendant 12 heures maxi, Colmagel (colmate les fuites sur la digue)...

Matériel stocké à Chamboulive chez André Ayello tel. 05 55 21 21 58

Pour la vidange des étangs

Le Syndicat peut vous conseiller et vous aider pour la vidange de votre étang.

Location de matériel : 2 bacs en plastique de 600 litres, 2 de 300 litres, 2 tables de tri avec pieds, des épousettes et une balance, contacter M Ayello au 05 55 21 21 58.

